Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 27 mai 2026

_____

Objet de la délibération
TARIFS DES ACTIVITES ACCESSOIRES AUX ACCUEILS DE LOISIRS ET AUX SEJOURS - ETE 2026

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Aude SPINDLER , Maxime MORVAN , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO pouvoir à Léa THOMAZO , Marie-Paola BERTRAND-HILLION pouvoir à Valérie RABASTE .

Absent(s) :
Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laurence HERMANN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune **N° 2026.05.008**

Rapporteur : Sophie LEROUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Des mini-camps à destination des enfants inscrits aux accueils de loisirs et des jeunes fréquentant l'Espace Jeunes de la Ville sont habituellement proposés chaque été. Les mini-camps sont ouverts à douze enfants ou jeunes qui sont encadrés par un animateur et une animatrice.

Pour l'été 2026, il est proposé de maintenir l'offre de mini-camps sur le site du camping municipal d'Erdeven qui permet de proposer des activités variées, dont la baignade, en étant à proximité du lieu d'hébergement.
Par ailleurs, des veillées seront proposées dans le prolongement des journées d'accueil de loisirs pour les enfants et les jeunes.

En parallèle, des séjours indépendants des accueils de loisirs sont proposés pour les jeunes.
En raison de leur éloignement d'un accueil de loisirs de la Ville la réglementation prévoit un encadrement renforcé qui sera effectué par un directeur ou une directrice d'accueil ainsi que deux animateurs ou animatrices.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605008-DE

Une tarification sociale est proposée qui tient compte du Quotient Familial (QF) de la famille. L'application d'un taux d'effort entre un prix seuil et un prix plafond permet de déterminer le tarif en fonction du coût réel de la prestation pour la Ville.

Un tarif seuil est proposé jusqu'au QF de 500 afin de favoriser l'accès aux propositions pour les enfants des familles concernées.

Un tarif particulier pourra être appliqué aux situations des enfants en famille d'accueil ou aux gens du voyage. Le QF moyen retenu pour ces familles est de 1100.

PROPOSITIONS TARIFAIRES :

Secteur enfance	Public	Période	Tarif seuil, QF ≤ 500	Tarif 500 ≤ QF ≤ 1838	Tarif plafond, QF ≥ 1839	Tarif extérieur *
Mini-camp Terre de Nataë : 3 jours et 2 nuits Thème : Découverte et soin des animaux	Ferme du Merdy : 7 à 9 ans	15 au 17 juillet 2026	40,20 €	(QF x 0,0751) + 2,6662	140,70 €	201,00 €
Mini-camp à Erdeven : 4 jours et 3 nuits Thème : Sauvetage en mer	Jean Macé : 10 à 12 ans	21 au 24 juillet	61,80 €	(QF x 0,1155) + 4,011	216,30 €	309,00 €
Mini-camp à Priziac : 3 jours et 2 nuits Thème : Kayak et pêche à l'épuisette	Ferme du Merdy : 7 à 9 ans	5 au 7 août 2026	54,50 €	(QF x 0,0766) +2,7092	143,50 €	205,00 €
Mini-camp itinérant à vélo : 3 jours et 2 nuits	Jean Macé : 10 à 12 ans	11 au 14 août 2026	55,80 €	(QF x 0.1043) + 3.5966	195,30 €	279,00 €
Mini-camp Calamity Jane : 2 jours et 1 nuit Thème : Activités amérindiennes	Curie : 5 et 6 ans	18 au 19 août 2026	39,80 €	(QF x 0,0744) + 2,5528	139,30 €	199,00 €
Veillée	3 à 11 ans		3,10 €	(QF x 0,0022) + 2,0045	5,60 €	13,60 €

Secteur jeunesse	Public	Période	Tarif seuil, QF ≤ 500	Tarif 500 ≤ Q ≤ 1913	Tarif plafond, QF ≥ 1914	Tarif extérieur *
Séjour à Parthenay : 5 jours et 4 nuits Thème : festival international du jeu et futuroscope	12 à 17 ans	13 au 17 juillet 2026	96,80 €	(QF x 0,1713) + 11,1031	338,80 €	484,00 €
Mini-camp Erdeven : 5 jours et 4 nuits Thème : Sauvetage en mer	12 à 17 ans	27 au 31 juillet 2026	60,60 €	(QF x 0,1072) + 7,0264	212,60 €	303,00 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605008-DE

Séjour à Nantes : 5 jours et 4 nuits Thème : Découverte culturelle	15 à 17 ans	17 au 21 août 2026	128,00 €	(QF x 0,2265) + 14,7055	448,00 €	640,00 €
Nuitée	11 à 17 ans		8,50 €	(QF x 0,0046) + 6,2002	15,00 €	18,00 €
Soirée	12 à 17 ans		4,00 €	(QF x 0,0026) + 2,6854	7,00 €	15,00 €

Tarif extérieur
Le tarif extérieur est appliqué aux familles qui ne résident pas à Hennebont.
Cependant, afin de favoriser la fréquentation de la classe d'âge des 15 - 17 ans pour le séjour à Nantes, il est proposé de considérer le tarif hennebontais plafond pour les jeunes fréquentant un établissement scolaire à Hennebont sur présentation d'un justificatif.

Nuitée, veillée et soirée
La nuitée, la veillée ou la soirée sont facturées aux familles en plus de la journée ou demi-journée d'accueil.

Sélection des participants
Une période d'inscription est proposée aux familles qui souhaitent inscrire leur enfant aux activités proposées dans ce rapport.
A l'issue de cette période une réponse est adressée aux familles dans la limite des places disponibles.
Dans le cas d'un nombre de demandes supérieur au nombre des places disponibles, les critères de sélection suivants seront pris en compte :

- Famille habitant Hennebont
- L'enfant fréquente habituellement la structure d'accueil
- Principe d'alternance : les enfants ayant déjà participé ne sont pas prioritaires par rapport aux autres
- Mixité sociale et de genre

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse et Solidarité en date du 12 mai 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **ADOPTE** la tarification des activités tels que présentés ci-dessus pour l'été 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire.

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 09/06/2026
Qualité : Signature Actes_1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr